

Attijari FCP Dynamique

Fonds commun de placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010
Adresse : Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

Modification de la vocation du Fonds, Modification des commissions de rachat et des commissions de gestion, de dépôt et de distribution, Modification de la composition du comité d'investissement et autres modifications

Modification de la vocation du fonds:

La société de gestion « Attijari Gestion » en sa qualité de gestionnaire de « Attijari FCP Dynamique » informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni en date du 27 Avril 2015 a décidé de modifier la vocation du fonds en **le dédiant exclusivement aux investisseurs personnes morales.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Modification des commissions de rachat:

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date 27 Avril 2015 a décidé de modifier à la hausse les commissions de rachat de « Attijari FCP Dynamique » comme suit :

Anciennes commissions	Nouvelles commissions
<ul style="list-style-type: none">• 2% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription.• 1,5% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription.• 1% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription.• 0% si le rachat des parts intervient dans un délai au-delà de trois années de la date de souscription	<ul style="list-style-type: none">• 5% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription.• 4% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription.• 3% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription.• 2% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre trois et quatre années à compter de la date de souscription.• 1% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre quatre et cinq années à compter de la date de souscription.• 0% si le rachat des parts intervient dans un délai au-delà de cinq années de la date de souscription.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Modification de la commission de gestion :

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 27 Avril 2015 a décidé de :

- réviser à la baisse la commission de gestion fixe du gestionnaire, la société « Attijari Gestion », en la ramenant de **2,25% HT à 1,4% HT** de l'actif net du fonds par an.
- Instaurer d'une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7%. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Modification de la commission de dépôt:

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 27 Avril 2015 a décidé de réviser à la baisse la commission de dépôt de « Attijari Bank » en la ramenant de 0,25%TTC à 0,20% HT de l'actif net du fonds par an.

Le même conseil d'administration réuni en date du 16 Juin 2015 a décidé de réviser encore à la baisse la commission de dépôt en la fixant à **0,10% HT** de l'actif net du fonds par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Modification de la commission de distribution:

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 27 Avril 2015 a décidé de réviser à la baisse la commission de distribution payée en faveur de « Attijari Bank » en la ramenant de 0,25% TTC à 0,10% HT de l'actif aet du fonds par an. Le même conseil d'administration réuni en date du 16 Juin 2015 a **décidé de supprimer ladite commission.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Instauration d'une commission de courtage :

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 27 Avril 2015 a décidé d'instaurer une commission de courtage de 0,2% HT au profit de « Attijari Intermédiation », Intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse. Cette commission sera supportée par le fonds.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Modification de la composition du comité d'investissement :

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 16 Juillet 2015 a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds.

La nouvelle composition dudit comité est la suivante :

- Monsieur Abdelkader TRAD	Responsable Salle de Marché « Attijari bank»
- Madame Maya GHORBEL	Directeur Général de « Attijari Gestion »
- Monsieur Haythem MEHOUACHI	Directeur Général de « Attijari Intermédiation »
- Monsieur Khaled HATTAB	Responsable Risque de Contrepartie à « Attijari bank »
- Monsieur Atef GABSI	Responsable Trading à « Attijari bank »
- Monsieur Ferid DHOUAFLI	Gestionnaire du fonds à « Attijari Gestion »
- Madame Sarra HASSEN	Analyste Trading à « Attijari bank »
- Monsieur Aymen BEN ZINA	Analyste Financier à « Attijari Intermédiation »
- Monsieur Khaled BOUTHOUR	Gestionnaire de portefeuilles à « Attijari Intermédiation »

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat :

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 28 Octobre 2015 a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues du lundi au vendredi comme suit:

- de 8h00 à 16h30 en période de double séance (horaires d'hiver)
- de 7h15 à 12h30 en période de séance unique (horaires d'été)
- de 8h15 à 13h00 en période de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Modification des horaires de calcul de la valeur liquidative:

Le conseil d'administration de la société « Attijari Gestion » réuni en date du 28 Octobre 2015 a décidé de modifier les horaires de calcul de la valeur liquidative du fonds.

La valeur liquidative sera, désormais, arrêtée chaque jour de bourse à 17h10 en période de double séance, à 13h00 en période de séance unique et à 14h00 durant le mois de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2015.

Reformulation des orientations de placement du Fonds :

Pour apporter plus de précisions aux orientations de placement du fonds, elles ont été reformulées comme suit :

Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<p>Le portefeuille de «Attijari FCP Dynamique » sera exclusivement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans une proportion entre 50% et 80% de l'actif net en actions cotées à la bourse de Tunis,• Dans une proportion entre 0 et 30% de l'actif net en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme,• Au maximum 5% de l'actif net en titres OPC,• Dans une proportion de 20% de l'actif net en liquidités et quasi-liquidités.	<p>Ce fonds est, par conséquent, investi de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entre 50% et 80% de l'actif en actions cotées en bourse;• Entre 0% et 30% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie;• Entre 0% et 5% de l'actif net en titres d'OPC ;• Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Le prospectus de « Attijari FCP Dynamique » mis à jour sous le numéro 11-756/A001 en date du 23 novembre 2015 ainsi que le règlement intérieur du fond mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public sans frais auprès de la société « Attijari Gestion » sise à l'Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac -1053 Tunis et du réseau d'agences de « Attijari bank ».